



Litige avec mon ex-mari au sujet des enfants

Par **sophfrance**, le **04/07/2013** à **15:46**

Le 15 octobre 2009, mon divorce par consentement mutuel a été prononcé. tout allait bien jusqu'à ce mon ex-mari se mette en ménage avec une autre femme, début 2012.
Depuis cette date, de nombreux incidents contraires au jugement me contraignent à demander des informations quant une éventuelle saisie du juge aux affaires familiales.
Mon ex-mari ne respecte pas le droit de garde indiqué dans le jugement de divorce, qui stipule qu'il doit prendre les enfants les jeudis et un week-end sur deux. Je reçois souvent un message un jour avant, me disant qu'il "ne peut pas les prendre". Cela ne me dérange nullement, bien au contraire, mais je pense dans ce cas que les termes inscrits dans le jugement deviennent caduques.
Derniers incident en date : il les a oubliés ce jour à l'école à 11h30. Il me signale ne pas pouvoir les garder pendant les vacances à venir.
La pension alimentaire qu'il me doit pour le mois de juillet n'a pas été honorée à ce jour (payable pour le 1er juillet).
Je vous remercie de m'indiquer quels sont les recours dont je pourrais bénéficier.
Puis-je demander une garde réduite et ainsi faire augmenter le montant de la pension alimentaire ?
Dois-je demander à ce que les horaires de visite soient respectés ?

Par **Marion3**, le **04/07/2013** à **16:27**

Bonjour,
Votre ex-époux n'a aucune obligation de respecter le droit de visite et d'hébergement des enfants.
En cas de non règlement de la pension alimentaire pendant deux mois consécutifs, vous contactez (avec votre jugement de divorce) un huissier près de votre domicile, qui se chargera de récupérer la PA et effectuer une saisie sur salaire si besoin est. Vous n'aurez aucun frais, ces frais seront à la charge du père.
Vous pouvez effectivement saisir le JAF et demander une augmentation de la pension alimentaire du fait que le père ne respecte pas son droit de visite.
Un avocat n'est pas

obligatoire.rnrnCordialement

Par **sophfrance**, le **04/07/2013 à 16:31**

Ne dois-je pas signaler qu'il a oublié ses enfants à l'école alors que le jeudi est son jour? Je ne pense pas que cela entre dans le cadre du respect du droit de visite.rnIl aurait pu me prévenir. cela aurait pu avoir des conséquences graves.

Par **Marion3**, le **04/07/2013 à 16:38**

Si vous saisissez le JAF, vous l'avertissez.rnSi ce genre de situation se reproduit, allez immédiatement le signaler à la Gendarmerie ou à la police et n'attendez pas le lendemain pour le faire.rnrnBon courage.

Par **sophfrance**, le **04/07/2013 à 16:40**

Je vous remercie vivement pour votre aide.rnJe vais suivre vos conseils.

Par **Marion3**, le **04/07/2013 à 16:43**

Bon courage à vous et si vous avez besoin d'autres conseils, n'hésitez pas à revenir sur le forum.rnrnCordialement